

campagne 2022 • Hexagone • Redépôt d'une demande d'Aide aux bovins allaitants (ABA), Aide aux bovins laitiers (ABL) déjà effectuée sur telepac

ATTENTION : Les éléments déclarés dans ce formulaire ne seront pris en compte que si vous aviez déjà télédéclaré au préalable une demande d'aide concernée par le présent formulaire au titre de la campagne 2022.

Ce document est un redépôt de demande : il annule et remplace votre précédente déclaration.
Si vous souhaitez demander à la fois l'ABA et l'ABL, le redépôt de la demande doit porter sur les deux aides.

Identification du demandeur

N° Pacage N° Siret
N° de détenteur **F R** Nom, prénom ou dénomination sociale :

ATTENTION : Vous devez déclarer à la DDT(M) toute évolution ou modification concernant les données de votre exploitation : forme juridique, adresse, coordonnées téléphoniques, entrée ou sortie d'un associé, etc. Pour cela, utilisez le service telepac « Données de l'exploitation » ou le formulaire *Déclaration des modifications intervenues au sein de l'exploitation*.

Demande de l'Aide aux bovins allaitants (ABA)

Je demande l'aide aux bovins allaitants

Nombre de BREBIS présentes à la date de la demande d'aide
et au plus tard le 16 mai 2022 :
Nombre de CHÈVRES présentes à la date de la demande d'aide
et au plus tard le 16 mai 2022 :

L'effectif pris en compte pour votre demande sera calculé par l'administration à partir des informations notifiées à l'Établissement départemental de l'élevage (EDE) sur la base des animaux présents sur votre exploitation le jour de votre déclaration ou au plus tard le 16 mai 2022 et respectant les conditions d'octroi de l'aide.

Je suis nouveau producteur, détenant un atelier bovin allaitant depuis moins de 3 ans (joindre la pièce justificative comme indiqué dans la notice).

Demande de l'Aide aux bovins laitiers (ABL)

Je demande l'aide aux bovins laitiers (montagne ou hors montagne)

L'effectif pris en compte pour votre demande sera calculé par l'administration à partir des informations notifiées à l'Établissement départemental de l'élevage (EDE) sur la base des animaux présents sur votre exploitation le jour de votre déclaration ou au plus tard le 16 mai 2022 et respectant les conditions d'octroi de l'aide.

La zone vous concernant (montagne ou hors montagne) et prise en compte pour votre demande sera déterminée par l'administration à partir de la localisation de votre siège social.

Production laitière Votre cheptel bovin a-t-il produit du lait entre le 01/04/2021 et le 31/03/2022 : OUI NON

Si OUI : – précisez le(s) organisme(s) collecteur(s) de lait / premier(s) acheteur(s) de lait :
– précisez si vous êtes vendeur direct : OUI NON

Localisation des animaux

Pendant la période de détention obligatoire, vos animaux sont susceptibles d'être localisés (même temporairement) :

- dans un bâtiment de votre exploitation *Veillez préciser la localisation du bâtiment (nom de la commune) :*
- sur des îlots **figurant** dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2021 ;
- sur des îlots **ne figurant pas** dans le registre parcellaire de votre déclaration de surfaces 2021 (*dans ce cas, vous devez remplir un Bordereau de localisation et le joindre à votre demande*) ;
- sur des estives, alpages ou parcours collectifs. *Veillez indiquer la dénomination de l'estive :*

Période de détention obligatoire

La période de détention obligatoire considérée pour votre demande d'aides débute le lendemain de la réception du formulaire par la DDT(M) ou le 17 mai 2022 si votre demande est réceptionnée au-delà du 16 mai 2022. Elle dure 6 mois à compter de la date de début.

Engagements

- Je m'engage à être à jour pour l'identification de tous les bovins présents sur mon exploitation.
- Je m'engage à notifier dans les 7 jours à l'organisme chargé de l'identification (EDE) tous les mouvements de bovins intervenant sur mon exploitation (entrées, sorties, naissances, morts).
- Je m'engage à informer préalablement la DDT(M) de toute modification de la localisation de mes vaches et génisses au cours de la période de détention obligatoire.
- Si je suis demandeur de l'aide aux bovins laitiers (ABL), j'atteste sur l'honneur être producteur de lait le jour du dépôt de ma demande.
- Je m'engage à permettre l'accès de mon exploitation aux autorités compétentes pour les contrôles et à faciliter la réalisation des contrôles.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur ce formulaire.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides concernées et je m'engage à les respecter.
- Je reconnais avoir pris connaissance des réductions encourues en cas de non-respect de mes obligations et engagements relatifs à ma demande d'aides et à l'identification des animaux, ou en cas de déclaration inexacte.
- Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

À : le 2 0 2 2
Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :